En 2022 à Dampierre-sur-Avre



Informations communales

2021, mieux que 2020, moins bien que 2022?

ue d'interrogations permanentes depuis début 2020. Il est bien difficile de sortir de cette crise pandémique qui a bouleversé le monde entier. Je tiens au passage à remercier au nom du Conseil tout le personnel soignant dévoué à cette cause. Soyons cependant positifs, non pas à la COVID, mais dans nos têtes. Nous espérons que le bienêtre de vie à Dampierre restera une réalité en 2022 et pour les années à venir.

Toute l'équipe municipale restera présente auprès des Dampierrois et sur le terrain pour vous accompagner au quotidien. Arrêtons-nous maintenant sur ce qui s'est passé dans notre commune en 2021 et regardons 2022.

Votre maire Philippe Lechevallier et son conseil municipal

Après une année complète d'exercice de nos fonctions, nous avons enfin pu mettre en place plusieurs des projets prévus, cependant en parant au plus urgent.

Plusieurs chantiers ont été entrepris du plus simple au plus marquant. Plusieurs d'entre eux ont été subventionnés par le FDI du Conseil Départemental qui reste un partenaire avec lequel nous entretenons des relations étroites et effectives.

■ LES CHANTIERS DE 2021:

- #1 Travaux sur les bâtiments de la mairie.
- #2 Pose d'un DAE (défibrilateur) dans la cour de la mairie,
- #3 Travaux et nouveaux aménagements dans la salle polyvalente,
- #4 Travaux au cimetière,
- #5 Travaux au monument aux morts,
- #6 Travaux autour de l'église,
- #7 Remplacement du portail au Ménillet,
- #8 Changement du matériel informatique de la mairie,
- # 9 Réfection de routes communales et départementales,
- #10 Acquisition définitive du terrain au Ménillet,
- #11 Pose par l'Agglo de Dreux de panneaux d'arrêts fixes des cars scolaires.



Détail des chantiers réalisés

En préalable, nous pensons qu'il est nécessaire de rassurer les habitants sur le fait que notre commune envisage des chantiers qui sont financés soit en fonds propres, soit par des emprunts et, pour les plus importants, souvent grâce à des subventions.

En page 5, dans le chapitre sur les finances communales, vous pourrez ainsi voir que la situation financière de la commune est saine et que nous continuerons de la gérer au mieux.

#1 Travaux sur les bâtiments de la mairie :

Certains éléments de notre mairie étaient très dégradés par un manque d'entretien régulier et nous avons entrepris de commencer une campagne de réfection au niveau des bâtiments :

- reprise du pignon haut qui menaçait de s'effondrer.
- réfection des chapeaux de murets dans la cour.
- reprise des rives sur les bâtiments derrière la mairie,
- changement des éclairages de sécurité automatiques par des spots à LED aux angles hauts de la mairie,
- à venir, réfection totales des portes de la mairie qui ont été attaquées par un champignon du bois.

2 Pose d'un DAE (défibrilateur) dans la cour de la mairie :

 La législation nous contraignant à l'installation d'un DAE en janvier 2022, la pose d'un appareil autonome a été réalisée en octobre.

3 Travaux et nouveaux aménagements dans la salle polyvalente :

• Cette salle a fait l'objet de plusieurs aménagements. Nous avons fait fixer des cendriers extérieurs. L'espace office-traiteur a été réaménagé avec du matériel professionnel adapté aux locations et différentes utilisations de la salle. Les peintures ont été refaites également car elles ne l'avaient pas été depuis son ré-agencement réalisé il y a une dizaine d'années. Nous avons également eu l'opportunité lors du salon des maires (qui a eu lieu en novembre dernier) de profiter de tarifs très attractifs nous permettant de remplacer les tables de réception devenues vétustes et lourdes à mettre en place. La salle est maintenant équipée de 14 tables pliables rectangulaires pour 6 personnes et 5 tables rondes pour 8 personnes. Nous avons également investi dans des chapiteaux « forains » pour les manifestations communales et associatives en extérieur.

Mairie de Dampierre-sur-Avre 10, Côte de Dampierre - Le Bourg 28350 Dampierre-sur-Avre

Tél.: 02 32 58 11 75

Courriel: mairie@dampierresuravre.fr



Dampierre-sur-Avre

4 Travaux au cimetière :



- Plusieurs petites réfections ont été effectuées afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions.
- Remplacement de la serrure cassée du portail d'entrée.
- Sécurisation des tombes « oubliées » afin d'éviter les accidents ou risque de chutes.
- Reprise du chapeau en briques du mur au nord-ouest très dégradé et dont certaines briques risquaient d'endommager des tombes.
- Réflexions sur le réaménagement des passages nécessitant un traitement phytosanitaire qui va être interdit dès juillet 2022 pour l'élimination des mauvaises herbes.
- Aménagement de sécurité du stationnement.

5 Travaux au monument aux morts



 Une entreprise de Dampierre a effectué le nettoyage complet du Monument aux Morts.

#6 Travaux autour de l'église :

- Comme nous l'avions évoqué en janvier 2021, nous avons pu mettre en œuvre l'étude et la réalisation d'aménagements, d'une part de « chasse-roues » devant éviter la dégradation du porche de l'église par le passage toujours pratiqué de véhicules dont la circulation est interdite (19t. et plus), mais aussi la refonte complète du parking de l'église avec des bordures en pavé et du béton désactivé.
- Des projets complémentaires accentuant la sécurité des véhicules et des piétons sont à l'étude.





#7 Remplacement du portail au Ménillet :



• Nous avons débuté un programme de travaux assez importants pour l'accueil du public sur le site de l'étang du Ménillet. Nous avions déjà entrepris en 2020 la fermeture d'un couloir derrière la grange et la destructiuon d'un appentis menaçant de s'écrouler. D'autres chantiers sont envisagés en 2022 (détaillés dans le chapitre suivant). Nous avons enfin pu changer le portail presque préhistorique par un nouveau que nous avons dessiné et fait réaliser par une entreprise Drouaise.

8 Changement du matériel informatique de la mairie :

À la rentrée, nous avons aussi été amenés à changer une grosse partie du matériel informatique de la mairie car au vu de l'évolution des différents logiciels, celui-ci

ne suivait plus. Pour des raisons pratiques, nous avons travaillé avec la société qui gère la maintenance de notre matériel.

9 Réfection de routes communales et départementales :

- Un programme de réhabilitation de certaines routes communales a été entrepris depuis plusieurs années.
- Afin d'éviter au maximum la dégradation irrémédiable de certaines voies communales, nous essayons d'effectuer des entretiens ponctuels réguliers (sur des routes mais aussi sur des chemins). En 2020, en dehors de petits entretiens, nous n'avons rien pu entreprendre compte tenu des retards liés au contexte sanitaire. En 2021, nous avons continué le programme engagé en refaisant certaines voies communales à Bois-Renault et une partie de Beaulieu, ainsi que le chemin de la Bouverie au Plessis (ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 30% par le FDI du Conseil Départemental).
- Nous remercions également le Conseil Départemental qui a élargi à notre demande la RD 313.8 entre la sortie du Bourg et la route de Laons.

Cet aménagement de voie permet aux véhicules de se croiser plus facilement pour une meilleure sécurité. La mise en place d'un guide axe central assure une sécurité optimale la nuit et en cas de brouillard.

Ces travaux ont été réalisés et financés par le Conseil Départemental que nous remercions.

#10 Acquisition définitive du terrain au Ménillet :



 2021 a pu enfin nous permettre l'acquisition du terrain du Ménillet. Nous envisageons des aménagements que nous développerons dans le cadre des projets 2022/2023.

#11 Pose par l'Agglo de Dreux de panneaux d'arrêts fixes des cars scolaires :

• Des panneaux des zones de pose et dépose des élèves prenant les transports scolaires Linead ont été installés. Ces pan-



LES PROJETS DE 2022

à Dampierre-sur-Avr

1 Travaux de réfection des réseaux d'eau et déséquipement du puits :

EN DÉTAIL

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau a été officiellement transférée à l'Agglo du Pays de Dreux sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (voir le N°1 de janvier 2021).

Nous avons, à la suite de cette reprise de compétence, reversé à l'Agglo le reliquat accumulé sur la base d'un montant d'environ 40k euros. Nous avions certaines craintes de perdre le bénéfice de ce reversement et d'avoir à engager, à nos frais, les différents travaux de réhabilitation des réseaux d'eau. Il s'avère finalement que l'Agglo prendra en charge les montants des travaux qui seront engagés en 2022. Il est également prévu par la loi de déséquiper le puits afin de le fermer définitivement.

Pour information, le service eau de l'Agglo vient de se restructurer avec le recrutement de nouveaux salariés aux compétences multiples (ingénieurs et techniciens). Le départ en 2021 de certains salariés à des postes clé, nous a fait quasiment perdre un an dans la réalisation de ces travaux. L'agglo sera maître d'œuvre et Véolia notre fermier les réalisera. Cependant, les tarifs vont évoluer progressivement pour être en conformité avec les tarifs moyens pratiqués au sein de l'Agglo.

2 Suite de la réfection de voies communales :

Afin de poursuivre notre plan de réfection de certaines routes communales, nous relançons un appel d'offres pour trois voies qui nécessitent des travaux car elles sont fortement dégradées. Nous allons faire une demande de subventions auprès du Conseil Départemental.





- Chemin Tournant à l'Éclache
- Chemin de Tillières à l'Éclache
- Entretien des autres voies avec le rebouchage de trous dans la chaussée.



3 Suite d'aménagements autour de l'église :

Un aménagement complémentaire en amont et en aval du virage de l'église est envisagé afin de mieux canaliser et contenir les descentes des eaux pluviales.

 Mise en place de caniveaux permettant le guidage des eaux pluviales avec la réalisation, dans la partie étroite, d'un trottoir garantissant une meilleure sécurité aux piétons.
 Le Conseil Départemental étudie une reprise de la chaussée. Quand ces travaux seront exécutés, nous réétudierons la possibilité d'accentuer la sécurité sur cette voie par la mise en place de certains éléments visuels devant amener à une réduction de la vitesse.

4 Aménagement du parking devant le nouveau portail au Ménillet :

Pour compléter la mise en place du nouveau portail à l'entrée de l'étang, nous avons réalisé une étude pour créer un véritable espace pour le stationnement de plusieurs véhicules et en réalisant de chaque côté une zone paysagère avec des plantations adaptées nécessitant peu d'entretien.

■ LES CHANTIERS PRÉVUS EN 2022/2023

sageons des marquages au sol et une signa-

lisation verticale pour sécuriser ces zones

Les projets ne manquent pas

Notre commune se doit d'être entretenue et a besoin d'évoluer progressivement pour le bien-être de chaque Dampierrois. Une quinzaine de projets sont prévus et seront, si possible, réalisés entre 2022 et 2024. Chaque projet, ou presque, fait l'objet d'une demande de subvention ou de fonds de péréquation.

- #1 Travaux de réfection des réseaux d'eau et déséquipement du puits,
- # 2 Suite de la réfection de voies communales,
- #3 Suite d'aménagements autour de l'église,
- #4 Aménagement du parking devant le nouveau portail au Ménillet,
- # 5 Réflexion en concertation avec le CAUE sur l'aménagement du terrain acquis au Ménillet.
- #6 Reprise du porche de l'église, du muret contigu et solutions pour éviter la pose des pigeons et de leurs déjections sous le porche,
- #7 Campagne de nettoyage de chemins et fermetures de certaines sentes aux véhicules à moteurs,
- #8 Nettoyage, traitement et ravalement des façades de la mairie et de la salle polyvalente,
- #9 Relance de la campagne de sécurité avec pose de stops sur certains carrefours,
- #10 Relance des projets de mises à 30 km/h dans certains hameaux,
- #11 Réflexion pour la pose de vidéoprotection autour de l'église, de la mairie et du parking de l'étang,
- #12 Lancement de la campagne de stérilisation des chats errants et sauvages.
- **#13**Changement de tous les panneaux de rues, nomination de voies sans noms.
- #14 Relance de la DRAC pour un diagnostic de réflexion de l'intérieur de l'église.





Dampierre-sur-Avre

 Nous sommes partis sur l'hypothèse consistant en un reprofilage de part et d'autre du portail. Sur la partie de devant le reprofilage s'accompagnera par la mise en place de grave calcaire et de gravillons rose.

5 Réflexion en concertation avec le CAUE sur l'aménagement du terrain acquis au Ménillet :

Après avoir définitivement acquis le terrain du Ménillet, nous avons demandé au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de nous apporter son expertise sur l'aménagement de ce terrain d'une surface d'environ 7 340 m². Ce terrain a été le potager du château.

Nous avons également fait appel aux conseils du Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire pour un état des lieux du site.

Plusieurs enjeux environnementaux multiples nécessitent une étude approfondie sur l'ensemble de ce terrain communal.



6 Reprise du porche de l'église, du muret contigu et solutions pour éviter la pose des pigeons et de leurs déjections sous le porche :



Plusieurs réfections sont prévues.

• Le muret en sortie du porche est repris afin de s'intégrer à l'ensemble rénové

- Suite aux détériorations dûes au passage de véhicules dont la circulation est interdite, la toiture au coin du porche sera reprise dans le courant de l'année.
- Plusieurs dégradations sont quant à elle dûes aux pigeons à l'intérieur de ce même porche; nous prévoyons de fermer la base du toit en posant un grillage spécifique empêchant les pigeons de se poser.

7 Campagne de nettoyage de chemins et fermeture de certaines sentes aux véhicules à moteurs :

Nous allons poursuivre progressivement en 2022 le nettoyage et l'entretien de chemins et sentes communaux afin de permettre aux promeneurs un passage plus agréable.

 Compte tenu des dégradations de certains chemins qui n'ont aucune raison d'être empruntés par des engins à moteur, nous ferons en sorte d'en limiter l'accès par la pose de pierres à leurs entrée et sortie.
 Ces actions seront menées en concertation avec les agriculteurs.

Rappel de la responsabilité des propriétaires en cas de chute d'arbres ou de branches :

Nous tenons aussi à rappeler que chaque propriétaire est tenu d'entretenir ses haies et couper ses arbres longeant et dépassant sur les chemins. Dans la mesure du possible, nous envoyons un courrier aux propriétaires qui n'agissent pas. Par mesure de précaution, nous avons été amenés à faire intervenir une entreprise afin d'éviter des accidents suite à des chutes. La responsabilité des propriétaires pouvant être engagée, la facture qui est à leur charge leur a été adressée.

#8 Nettoyage, traitement et ravalement des façades de la mairie et de la salle polyvalente :

En 2021 plusieurs travaux d'entretien des bâtiments de la mairie, qu'il était nécessaire d'effectuer rapidement, ont été réalisés.

- En 2022, nous devrions pouvoir compléter ces chantiers par le ravalement de la façade de la mairie et de la salle polyvalente dont les murs sont maintenant très sales et recouverts de mousse et d'algues lichens endommageant les façades.
- # 9 Relance de la campagne de sécurité avec pose de stops sur certains carrefours :

Afin de sécuriser certains carrefours et réduire la vitesse sur ces mêmes secteurs,

une commission communale s'est réunie en 2021 et a défini certains endroits où l'installation de « stops » semblait nécessaire. Ces dispositifs pourraient être mis en place en cours d'année, après étude approfondie des propositions.

#10 Relance des projets de mise à 30 km/h dans certains hameaux :

Au même titre que les stops, nous affinerons en 2022 les choix de mise à 30 km/h de certains hameaux. Sous réserve, nous serons peut-être amenés à trouver une date pour une réunion publique pour avis.

#11 Réflexion pour la pose de vidéoprotection autour de l'église, de la mairie et du parking de l'étang :

Quelques actes malveillants, la recrudescence d'incivilités et le non respect de circulation sur certaines voies nous ont fait réfléchir à l'opportunité de la pose de vidéoprotection sur quelques zones spécifiques. Une entreprise Eurélienne nous a été conseillée par le service de sécurité de la ville de Dreux. Elle doit nous permettre de connaître le coût sur la base d'un système opérationnel d'une fiabilité et efficacité reconnues car déjà déployé sur de nombreuses communes de la région.

#12 Lancement de la campagne de stérilisation des chats errants et sauvages :

Suite à une démarche de la Fondation 30 millions d'amis prenant en charge 50% des frais, il nous paraissait important de lancer entre octobre et novembre une campagne de comptage des chats sauvages et errants afin de les identifier par puce et de les stériliser. Cette campagne de stérilisation a un but d'intérêt général. Elle permet la régulation, améliore leur qualité de vie en réduisant de manière exponentielle leur reproduction.

Pour rappel, un couple de chats peut en se reproduisant avoir une descendance de près de 21 000 chats au bout de 4 ans...

Suite à un courrier adressé aux Dampierrois, 110 chats errants ont été recensés sur la commune. Nous devons maintenant organiser avec une société spécialisée en contrat avec Dampierre la capture de ces chats pour mener à bien cette opération validée par le conseil. Cette opération s'élève à 70 €/2, soit 35 € par animal.

Pour info, la capture sera effectuée entre le lundi 21 février et le lundi 7 mars inclus. Une communication sera diffusée.



#13 Changement de tous les panneaux de rues, nomination de voies sans noms :



L'ensemble des plaques de voies de la commune ayant été posé depuis plus de 20 ans, il s'avère que celles-ci sont extrèmement dégradées ou disparues... D'autre part, plusieurs voies ne possèdent pas de noms.

Nous avons donc commencé à réfléchir sur une solution appropriée et adaptée permettant le remplacement de ces plaques.

L'étude est en cours et nous pouvons dès à présent vous présenter à quoi pourront ressembler les nouveaux panneaux.



Le nouveau graphisme est basé sur la charte de Dampierre que nous perpétuons depuis de nombreuses années au travers de toute la communication et qu'on retrouve notamment en gravure sur le nouveau portail au Ménillet.

#14 Relance de la DRAC pour un diagnostic de réfection de l'intérieur de l'église :

Dans le courant de 2022, nous allons relancer la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) afin de poser une nouvelle réflexion concernant la réhabilitation de l'intérieur de l'église.

Une forte dégradation apparaît au fil des ans qui nécessite une étude approfondie par l'architecte des Bâtiments de France car l'église est un bâtiment inscrit.

Il est à noter que la mise en œuvre par des artisans homologués par les bâtiments de France conduisent à coûts de travaux en général très élevés.

LES FINANCES COMMUNALES ENTRE 2016 ET 2020 :

Les adjoints et le maire ont rencontré, en novembre, le conseiller aux décideurs locaux de la Direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir qui a présenté une analyse financière de la commune entre 2016 et 2020.

En premier lieu, la population est passée de 701 habitants en 2016 à 760 en 2020, ce que l'on devrait retrouver après le recensement de 2022.

La part des foyers non imposables quant à elle est passée de 42,3% en 2017 à 46,6% en 2020. Ce qui interpelle est que le revenu moyen par foyer est decendu de manière sensible puisque sur la même période celui-ci est passé de 31 657 euros à 27 827 € d'où une perte de pouvoir d'achat de 3 830 €.

Les principaux constats dressés

La santé financière de la commune de Dampierre-sur-Avre, analysée au terme de l'exercice 2020, est jugée satisfaisante.

Les recettes de fonctionnement ont connu une hausse modeste de +4,80 % sur la période étudiée (2016-2020). Elles demeurent très inférieures à la moyenne départementale. Il en est de même pour les charges réelles, qui apparaissent maîtrisées avec une croissance relevée +6,10 %.

La capacité d'autofinancement est en stagnation sur les cinq exercices. En 2020, elle ressort à un niveau correct : 60 151 euros.

La politique d'investissement a été très modérée ces dernières années.

Le financement des dépenses d'équipement s'est effectué sans difficultés, grâce à l'autofinancement et aux subventions. Deux emprunts ont été souscrits en 2016 et 2019

Les réserves n'ont été mises à contribution que sur l'exercice 2017, ce qui a facilité l'amélioration du fonds de roulement, même si ce dernier demeure, en 2020, à un niveau jugé insuffisant. Les marges de manœuvre de la commune se situent dans sa capacité d'endettement et une éventuelle hausse des taux des taxes foncières.

Il est recommandé pour l'avenir :

- de continuer à être attentifs aux charges de fonctionnement pour soutenir le niveau de l'autofinancement;
- d'adopter une politique d'investissement pluriannuelle adaptée à la taille de la commune;

 d'engager une réflexion sur l'évolution des recettes de la fiscalité (possible augmentation des taux);

- de recourir à l'emprunt, si nécessaire.

Ce qu'il est important de retenir est que la santé financière de la commune reste une constante et que celle-ci peut investir en maintenant cette bonne santé.

Ceci étant, cela fait plusieurs années qu'on nous préconise d'augmenter les taux d'imposition, ce qui n'a jamais été envisagé depuis plus de 20 ans.

À ce jour, nous restons sur ce principe compte tenu de toutes les autres charges en augmentation subies par les Dampierrois.

Dans les années à venir, nous regarderons de nouveau cette situation de manière objective.

Quelques chiffres de 2020

Données comparées en euros par habitant :

- Taxe d'habitation :
 65 € pour la commune vs
 119 € pour le département
- Taxe foncière sur les propriétés baties :
 75 € pour la commune vs
 158 € pour le département
- Taxe foncière sur les propriétés non baties :
 - 20 € pour la commune vs 39 € pour le département
- Les dotations ont augmenté de +14,10 % entre 2016 et 2020
- Les charges réelles de fonctionnement apparaissent maîtrisées. Elles n'ont augmenté que de +6,10 % sur la période.
- Sur l'exercice 2020, le ratio des charges ressort à 283 € par habitant, ce qui est très inférieur à la moyenne départementale de la strate démographique identique à notre commune avec 547 €.

Sur la période étudiée, il est relevé les éléments suivants :

- Le niveau des charges de personnel est particulièrement bas. En 2020, elles ne représentent que 13,20 % des charges réelles alors que la moyenne de la strate départementale est de 39,70 %. Elles ont baissé de -43,40 % sur les cinq exercices, passant de 50 236 € en 2016 à 28 424 € en 2020;
- Les charges financières sont en baisse de -26,00 % ;
- Les subventions, participations et contingents affichent également une chute, de -14,00 %.
 Dans le détail, la baisse est de -4,00 % pour les contingents et de -74,30 %



Dampierre-sur-Avre

pour les subventions de fonctionnement versées :

 Les autres charges réelles, qui rassemblent l'ensemble des autres charges, sont en augmentation de 78,10 % sur la période. Elles demeurent cependant à un niveau très maîtrisé. En 2020, le ratio/habitant est de 143 € pour une moyenne de la strate départementale 213 €

Les emprunts de la commune :

Au 31 décembre 2020 :

 l'encours de la dette était de 157 738 €, pour un ratio de 208 €/ habitant, à comparer avec la moyenne départementale de la strate (488 €).

À titre indicatif, le delta pour rejoindre cette moyenne est de 212 000 € (d'emprunts supplémentaires théoriques);

- L'annuité de la dette (remboursement annuel capital + intérêts), ramenée par habitant, ressort en 2020 à 39 €, pour une moyenne départementale de 60 €;
- le ratio encours de la dette /CAF est de 2,62 années (la moyenne de la strate départementale est à 4,87 années).

Fiscalité directe locale, taxe d'habitation :

Rappel de la réforme en cours : la taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra complètement en 2023 ; compensée à l'euro près (sur la base du taux 2017) par une récupération de la part départementale de la taxe foncière, le montant étant ajusté par un coefficient correcteur.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue. Il est relevé, à ce sujet, les données suivantes :

- Nombre de logements imposés : 373
- Dont 17,7% de résidences secondaires avec une moyenne départementale de 9.4%.

Visibilité financière en 2021 et 2022 :

Selon notre conseiller de la direction départementale des finances, notre commune peut se permettre, dans les années à venir, de recruter une secrétaire de mairie à plein temps afin de permettre une meilleure organisation des nombreux dossiers à traiter. Depuis notre élection, beaucoup de dossiers d'urbanisme ont vu le jour. Ces dossiers sont très chronophages en terme de préparation. Sans compter les changements et évolutions des différents logiciels qui nécessitent des formations.

Continuer à effectuer des investissements

en préservant au maximum le fonds de roulement et en empruntant à des taux attractifs. En 2021, la commune a emprunté 200 000 € sur 15 ans à 0,7%.

Compte tenu des investissements en projet en 2022/2023 et afin de bénéficier de taux bancaires encore très bas, nous compléterons ce prêt en 2022 en empruntant 50 ou 100 000 €.

Nous gardons à l'esprit que notre commune doit préserver sa santé financière.

LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME), SUITE...

Après un an et demi d'application du PLU, nous commençons à cerner son utilisation.

Pour ou contre, cela n'est pas si évident d'y répondre. Il a l'avantage de cadrer beaucoup d'éléments d'urbanisme sur la commune en la protégeant et en préservant son côté rural, ses massifs boisés, son homogénéité et environnement global.

Les principaux reproches

Cependant et assez fréquemment, nous sommes confrontés à des choix d'orientations qui ne semblent pas être adaptés aux besoins réels de la commune.

Quand on y regarde de plus près, une trop grande porte a été ouverte concernant les autorisations de construire des bâtiments ou autres à vocation d'utilité publique sur n'importe quelle zone. Cela nous a conduit à ne pas pouvoir nous opposer facilement à certaines études d'implantation du type pylône de télécom par exemple.

Plusieurs terrains auraient pu aussi rentrer dans le cadre de dents creuses et être ouverts à la construction sans gêne environnementale. Le fait également de fixer à trois hameaux les permis de construire semble également discriminer certains secteurs de notre commune.

La révision du PLU

Comme nous l'avions évoqué début 2021, nous ferons en sorte d'effectuer une révision de cette version d'ici 2023 et nous referons un point afin de le modifier et de le faire évoluer en concertation avec les Dampierrois.

Rappel:

Que vous soyez agriculteur, entreprise et particulier, pour tous les travaux que vous envisagez de réaliser sur la totalité de la commune, il est important que vous vous mettiez en conformité avec le PLU. Nous vous invitons donc à prendre contact avec la mairie pour un point sur vos projets et

sur les démarches que nous vous aiderons à entreprendre.

La construction d'un mur, d'un portail, la pose de fenêtres de toit, un agrandissement, un garage... doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme tant pour rester dans les règles de la commune que pour protéger son bien en cas de revente ou de succession.

LES ANIMATIONS ET ACTIVITÉS EN 2022



Après une privation quasi totale des animations et activités de nos associations et de la commune en 2021, et bien que le début d'année nous oblige à une certaine prudence pour cause de Omicron, nous avons tout de même l'espoir de pouvoir revenir à une situation quasi normale début mars. Nous avons donc relancé le traditionnel calendrier des animations de Dampierre pour 2022.

2021 une année un peu chaotique

Nous avons pu, fin juin, maintenir la traditionnelle « remise des prix » mais dans un format identique à 2020. Les parents des jeunes du primaire au collège sont venus avec leurs enfants, de manière individuelle, récupérer les livres sélectionnés avec soin par l'équipe municipale.









En septembre 2021, la Gym Volontaire de Dampierre a enfin pu reprendre ses activités avec un nouveau bureau et une vingtaine d'adhérentes. Nous nous félicitons de cette reprise dans de très bonnes conditions.

Le nouveau bureau est très dynamique et nous les remercions pour leur engagement. Nous avons également pu relancer le traditionnel repas des aînés du 11 novembre.



Les 65 ans et plus avaient le choix entre un repas organisé par notre traiteur habituel Monsieur Lalaounis ou un plateau festif concocté par la Cave des Arcades. **70 Dampierrois,** (certains membres du conseil et des associations) ont répondu présent pour un moment de convivialité retrouvée.



Une vingtaine de Dampierrois a préféré le choix du plateau. Hélas, quelques cas de Covid ont contraint l'association Dampierre-



en-Fête à annuler, par mesure de précaution, la soirée du Beaujolais prévue le 19 novembre.

La fin d'année fût l'occasion de maintenir

notre tradition d'offrir aux 75 ans et plus la tarditionnelle boîte d'excellents chocolats et sa jacinthe.

2022, un démarrage lent...

L'année 2022 et sa vague de contagion avec les variants Delta et Omicron nous ont contraints à ne pas pouvoir présenter nos vœux en présentiel...

2021, nous avait déjà obligés à cette mesure de précaution, espérons maintenant que 2023 nous permettra, enfin, de vous recevoir pour les vœux!

Les associations d'un "Dampierre à l'Autre" et "Dampierre en Fête" ont fusionné pour ne garder qu'une seule association, celle de Dampierre en Fête.

Le raison étant que d'un Dampierre à l'Autre risque fort de ne plus réunir les Dampierres de France...

En février, le dîner de la Saint-Valentin est annulé également par précaution.

Au vu des nouvelles consignes de la Préfecture d'Eure-et-Loir, les activités et animations devraient pouvoir être raisonnablement relancées à partir de mars.

La première animation prévue, le dimanche 6 mars après-midi, sera un spectacle musical pour les enfants mais aussi pour les adultes.

Rappel:

Toutes les animations sont relayées sur PanneauPocket, application gratuite téléchargée par ±74% des foyers Dampierrois, elle est disponible pour l'Apple Store et sur Androïd. Les principales informations communales y sont présentes.

LE POINT SUR LES PYLÔNES TÉLÉCOMS

Nous vous avions tenus informés en 2021 sur les projets d'implantation de pylônes télécom sur Dampierre.

Pour rappel, 3 pylônes devaient être implantés sur notre commune :

- 1. Un pylône Orange au niveau de la N12,
- 2. Un Orange à l'Éclache,
- 3. Un Free à Sotteville.

Celui prévu en 2019 au niveau de la N12 au Gérier est enfin raccordé depuis quelques mois avec pour seul opérateur Orange. Comme nous l'avions envisagé, il améliore considérablement les communications de l'opérateur Orange sur plusieurs hameaux de Dampierre, notamment au Bourg, à Sotteville, à l'Éclache, sur une partie du Plessis, au Gérier et à Godenaux

Selon les sources de l'Arcep, la couverture en 4G à Dampierre est de 92% en moyenne pour les 4 opérateurs.

Le 2^e et seul pylône encore en projet est celui de Sotteville avec Orange, puisque Free se serait retiré et le pylône Orange envisagé à l'Éclache a été rattaché à Sotteville. Il s'avère qu'après vérification, celui-ci était « codé » avec une appellation Acon-Sud, il était donc en réalité destiné aux Brulés d'Acon et pas particulièrement pour Dampierre. Nous sommes dans l'attente du retrait de l'arrêté de mise en œuvre par la Préfecture de l'Eure. Nous restons sur le principe qu'il n'a pas à être positionné à Sotteville aussi proche des habitations et qu'il gacherait de façon indis-

Rappel:

Notre commune a la chance depuis 2016 d'être équipée avec la fibre optique qui garantit le haut débit pour tous les foyers raccordés avec la TV en THD, l'internet haut débit, la WIFI 6 permettant notamment la téléphonie mobile et l'accès aux jeux et bien sûr le télétravail et la visio.

■ L'AGGLO DE DREUX

cutable le paysage aux alentours!



Depuis sa création en 2014, celle-ci récupère progressivement les compétences des communes qui y sont rattachées. Cela devrait en théorie soulager le travail des communes.

C'est dans cet esprit que nous avons été dans l'obligation de lâcher celles que nous gérions en interne au niveau du scolaire, des déchets avec SITRÉVA, des transports avec LINÉAD/KÉOLIS, de l'urbanisme, de l'assainissement et depuis 2021, l'Agglo a récupéré les compétences eau. Comme vous pouvez le remarquer, l'Agglo a délégué plusieurs de ses responsabilités via des DSP (Délégations de services publics) en ce qui concerne les déchets et les transports. Cela complique la tâche des usagers et de la commune qui sont maintenant tenus de prendre contact avec ces délégataires et non plus avec l'Agglo qui ne fait que les gérer...

Des évolutions à prévoir



Pas mal de compétences sont amenées à évoluer dans les

années à venir.

Côté transports en commun, l'offre va s'étoffer afin de permettre plus de solutions pour les déplacements jusqu'à Dreux notamment.

Côté déchets, il est prévu, à terme, que le verre ne soit plus ramassé et que des points de collectes soient installés à plusieurs endroits sur la commune.

Dampierre-sur-Avre

Nous serons vigilants sur les choix qui seront en discussion dans les 2 à 3 années à venir.

En fin d'année (sauf retard), la poubelle jaune pourra accueillir l'ensemble des plastiques, ce qui n'est pas le cas à présent. Nous vous invitons donc à bien consulter ce qui est recyclable ou pas selon le dernier calendrier et guide des déchets fourni en début d'année.

Une nouvelle application pour les déchèteries

Téléchargez (Capplication)



Restez informés de l'actualité de votre déchèterie

Une application pour smartphone est disponible afin de connaître tous les détails des différentes déchèteries accessibles pour les habitants de l'Agglo.



Augmentation des demandes d'urbanisme

Depuis le début de la crise sanitaire, nous sommes amenés à traiter beaucoup plus de dossiers d'urbanisme dans de très nombreux domaines. Ces demandes sont traitées en mairie en amont et sont transmises dans un second temps au service urbanisme de l'Agglo.

Pour information, le traitement de chaque dossier est facturé à la commune par l'Agglo :

- 90 € par permis de construire
- 63 € par déclaration préalable
- 36 € par certificat d'urbanisme (a ou b)

En ce qui concerne les nouveaux acquéreurs de biens en Eure-et-Loir, ils sont déjà Euréliens pour environ 66%, 30% sont franciliens et les 4% restants issus d'autres régions.

NOS RELATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La proximité de nos relations avec les conseillers départementaux du canton de St-Lubin-des-Joncherets est un atout majeur pour les aides apportées à notre commune.

La prise en charge de dossiers pouvant être subvention-



nés est de 30% en général et, exceptionnellement, de 50% cette année.

NOS RELATIONS AVEC LES DAMPIERROIS

L'équipe municipale attache une très grande importance à la relation avec nos concitoyens. C'est pour cette raison que nous avons un référent du conseil par hameau avec qui vous pouvez prendre contact.

Les adjoints et le maire font aussi en sorte de recevoir tous les Dampierrois désirant les rencontrer.



Panneau



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application







Par ailleurs, notre application PanneauPocket, rapidement mise en place à la suite de notre élection, permet aussi de relayer sur les smartphones ou ordinateurs toutes les informations communales, culturelles, sociales de la mairie et de ses alentours. Nous vous invitons à la télécharger pour être tenu informé.

Si vous rencontrez des difficultés au téléchargement de cette application, nous vous invitons à nous contacter.

Nous avions également prévu une mise en place d'un nouveau site web en 2021; il s'avère que la charge de travail à la mairie ne nous a pas permis de le développer. Nous allons le finaliser dans les plus brefs délais par la mise en place d'une commission spécifique.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Il est prévu de mettre en place la participation citoyenne avec les Brigades de Gendarmerie de Dreux et St-Rémy-sur-Avre.

Elle devrait permettre d'engager un dialogue de proximité avec nos Gendarmes référents. Plusieurs réunions pourront s'organiser avec les Gendarmes sur plusieurs thèmes touchant la sécurité des biens et des personnes. Nous vous tiendrons informés de l'avancement en courant d'année.



Mairie de Dampierre-sur-Avre 10, Côte de Dampierre - Le Bourg 28350 Dampierre-sur-Avre Tél.: 02 32 58 11 75

Courriel: mairie@dampierresuravre.fr